Lille, le 20 mars 2020

Madame, Monsieur,

Nom de l’organisme d’accueil (à compléter) : ..........................................................................................

Je vous adresse le message suivant concernant les conventions de stage des étudiants de l’Université de Lille qui sont actuellement en cours de déroulement ou qui étaient prévues dans le cadre d’une convention signée à la date d’aujourd’hui.

Dans le cadre des dispositions réglementaires mises en place par l’arrêté du 14 mars 2020 indiquant la suspension de l’accueil des étudiants et apprenants des activités de formation des établissements d’enseignement supérieur et des restrictions de déplacement (confinement) mises en place par le gouvernement figurant dans le décret ministériel n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 visant les circonstances exceptionnelles liées à cette épidémie.

L’Université de Lille est dans l’obligation de prendre des mesures exceptionnelles pour l’organisation des stages inscrits dans leur formation et proposés aux étudiants et apprenants, qui sont actuellement accueillis ou qui devaient l’être dans votre entreprise ou structure.

Ces mesures se traduisent par plusieurs modalités déclinées ci-dessous.

**Aussi je vous remercie de bien vouloir indiquer ci-dessous les nouvelles modalités de déroulement de stage que vous retenez pour :**

M/Mme (Nom-Prénom de l’étudiant**) :**  ……………………….

Formation: ……………………………………………………

Convention de stage numéro : …………………………….

Période de Stage : Du……. Au……

**STAGES ACTUELLEMENT EN COURS AVEC CONVENTION DE STAGE SIGNEE EN FRANCE OU A L’ETRANGER**

* Stage transformé en projet à domicile à compter du 16 mars 2020– versement de la gratification- AVENANT à la convention
* Stage interrompu à compter du 16 mars 2020 – proposition de report avant le 30 septembre 2020 sous réserve des dispositions légales et réglementaires liées à l’épidémie de Coronavirus- suspension du versement de la gratification- AVENANT à la convention
* Stage interrompu à compter du 16 mars 2020– arrêt du versement de la gratification –DENONCIATION de la convention

**STAGES A VENIR EN FRANCE OU A L’ETRANGER AVEC CONVENTION DE STAGE SIGNEE OU EN COURS DE SIGNATURE**

* Stage transformé en projet à domicile – versement de la gratification- AVENANT à la convention
* Stage reporté – proposition de report avant le 30 septembre 2020 sous réserve des dispositions légales et réglementaires liées à l’épidémie de Coronavirus- suspension du versement de la gratification- AVENANT à la convention
* Stage annulé – pas de versement de la gratification –DENONCIATION de la convention

SIGNATURE et CACHET DE L’ORGANISME D’ACCUEIL :

NOM et PRENOM DU SIGNATAIRE :

……………………………………………………………………………………………..

E-MAIL du SIGNATAIRE :

………………………………………………………………………………………………

**La réalisation matérielle des avenants ou la dénonciation des conventions interviendra dans un second temps**

**L’Université de Lille, les équipes pédagogiques sont conscients des difficultés que représentent ce bouleversement dans l’organisation du travail au sein de votre entreprise ou structure mais espèrent pouvoir reprendre leur partenariat dès la stabilisation de la situation sanitaire**